



YENNE

le mag

8 PRINTEMPS-ÉTÉ 2024



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

CET ÉTÉ

YENNOIS, C'EST

À VOUS DE JOUER !

20
TERRE
DE JEUX
24

YENNE TERRE DE JEUX

LA CURIAZ

L'AMÉNAGEMENT
BIENTÔT ACHEVÉ



ÉCOMOBILITÉ

DÉFI RÉUSSI
À L'ÉCOLE



Bruit : un rappel des règles



Avec le printemps vient le beau temps, et le retour des tondeuses, tronçonneuses, fêtes dans les jardins ou au bord de la piscine... Afin de préserver la tranquillité et le respect de tous, un rappel de la réglementation s'impose.

Par arrêté préfectoral du 9 janvier 1997, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée, ou leur caractère répétitif quelle qu'en soit la provenance.

En matière de propriétés privées ; les nuisances sonores occasionnées notamment par les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés que de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 les jours ouvrables (9h à 12h et 15h à 19h le samedi, 10h à 12h le dimanche et les jours fériés).

Entre 22h et 7h, l'infraction pour tapage nocturne est présumée sans que ce bruit soit répétitif, intensif et qu'il dure dans le temps.

À la fin de vos travaux, pensez à déclarer votre construction

Lorsque votre dossier d'autorisation d'urbanisme a été déposé après le 1^{er} septembre 2022, vous devez, dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux, déclarer les éléments de consistance de votre construction. Pour cela, rendez-vous sur votre espace sécurisé sur www.impots.gouv.fr, rubrique « Biens immobiliers ».

Les éléments indiqués seront utilisés pour déterminer l'évaluation cadastrale de votre bien (qui sera la base de votre imposition aux taxes foncières notamment), et le calcul de vos taxes d'urbanisme.

Attention, cette démarche est distincte de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) auprès du service de l'urbanisme de la mairie, qui reste nécessaire. Ne l'oubliez pas !

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : DP
Auvent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CRÉATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
• Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
• Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : DP
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : DP
• > 40 m² : PC

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

Dans le cadre d'un permis de construire :

Pour une construction neuve et pour une extension supérieure à 20 m², vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface totale de plancher dépasse 150 m².

Pratique	2
Travaux de réseaux dans le centre bourg : circulation perturbée	4
La Curiaz : le chantier bientôt achevé	5
260 convives au repas des aînés	6
Des espaces sans tabac à Yenne	7
12 kg de déchets ramassés par les jeunes handballeurs	8
Une démarche pour réduire les produits d'entretien chimiques	9
Ensemble, soutenons nos commerces locaux	10
Tourisme : les actualités de la Maison de la Dent du Chat	11
Écomobilité : défi réussi à l'école	12
Yennois, cet été, c'est à vous de jouer !	13
Tribunes	14
En 1992, la flamme olympique passait à Yenne	15
État-civil	15
En images	16

Agir avec ordre et méthode au profit du plus grand nombre



Chères Yennoises, Chers Yennois,

Agir pour l'ensemble des habitants est la vocation première de la municipalité. Au moyen de ce nouveau bulletin, vous pourrez constater que l'équipe municipale est sur tous les fronts pour offrir la meilleure vie quotidienne et le meilleur service public à l'ensemble des habitants. Afin de garantir notre capacité d'investissement, et de développer les services publics, dans un contexte financier contraint, la municipalité travaille avec ordre et méthode. Agir avec bon sens, et le sens des responsabilités, est un état d'esprit partagé au sein du conseil municipal. Chacun des grands projets que nous menons fait l'objet d'études approfondies, de prises de contact avec les experts, d'un tour de table avec l'ensemble des collectivités partenaires, et bien sûr, la recherche de financement. Chaque année, l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Savoie nous accompagnent financièrement dans la réussite des projets que nous menons pour vous, dans l'intérêt général de l'ensemble de celles et de ceux qui habitent notre belle ville, mais aussi notre territoire attractif.

François MOIROUD,
Maire
Conseiller départemental

Deux collectes de sang cet été

Cet été encore, l'Etablissement français du sang (EFS) et l'Amicale des donneurs de sang bénévoles de Yenne font appel à votre générosité et vous sollicitent pour venir donner votre sang lors des collectes organisées à la salle polyvalente. Malheureusement, depuis plusieurs années, la baisse des dons est significative aussi bien au niveau local que national. Cependant, la fréquentation de la collecte d'avril prouve qu'une mobilisation est possible.



Ne relâchez pas les efforts, participez aux collectes des jeudis 20 juin et 29 août ainsi que le 24 octobre et le 19 décembre (la fréquentation étant souvent plus faible en périodes de congés et des fêtes de fin d'année). Il est conseillé de prendre rendez-vous de 16h à 19h30, sur le site : dondesang.efs.sante.fr. Mais tous les donateurs, avec ou sans rendez-vous, seront prélevés. Il suffit d'être âgé(e) de 18 à 70 ans et de peser 50 kg minimum.

YENNE
le mag

Journal municipal de Yenne
Mairie
Place Charles-Dullin - BP 3
73170 YENNE
www.mairie-yenne.fr
Yenne le Mag paraît trois fois par an
Directeur de la publication : François Moiroud
Coordination : Laure Guilbert
Rédaction : élus et services municipaux de Yenne
Crédits photo : Ville de Yenne, Maison de la Dent du Chat, H. De Caemel, Collège
Conception et réalisation : agence Kangourou, Aix-les-Bains
Impression : Imprimerie Ducret
Parution : juin 2024

Travaux de réseaux dans le centre bourg : la circulation perturbée

La commune engage des travaux en tranchée dans le centre bourg afin de séparer les réseaux d'eaux usées et pluviales et renouveler les conduites d'alimentation en eau potable. Ces travaux indispensables, qui se dérouleront par tranches, vont entraîner des fermetures de rues et perturber la circulation.

- ▶ Du 8 juillet au 4 août (en bleu sur le plan) : chemin de Ronde, rue Écheneaux et chemin des Fossés (de chez Baudier à la rue Letanche). La rue Écheneaux sera barrée intégralement le temps des travaux en tranchée (juillet).
- ▶ Du 2 septembre au 4 octobre (en rouge sur le plan) : chemin des Fossés (de la place du Souvenir à chez Baudier) et rue Jean Letanche.
- ▶ Courant octobre : travaux de finition de surface et enrobé.

A l'exception de la rue Écheneaux, les accès dans les autres rues seront préservés au maximum en fonction de l'avancement des travaux. Au besoin, des plaques de franchissement seront mises en place. Les sens de circulation pourront être changés et un alternat sera mis en place, notamment rue Letanche.



La fontaine, bien connue de tous les Yennois, indissociable de la place Charles Dullin, a pu bénéficier d'un travail de maçonnerie bien nécessaire réalisé par l'entreprise MBV. Un bon lifting qui a permis de faire disparaître les signes du temps, et les problèmes d'étanchéité dont souffrait la fontaine.

Elle a pu à présent être remise en marche et participe à nouveau à l'attractivité du centre bourg, notamment pendant la saison estivale.

Intempéries : urgence pour les chemins

Cet hiver, avec les nombreuses intempéries que la commune a subies, certains chemins communaux ont été détruits partiellement ou totalement.

Pour les plus touchés, la commune est intervenue pour les restaurer, épaulée par l'entreprise VTM, qui a apporté son expertise et ses moyens en gros matériel. De grands fossés ont notamment été creusés afin d'éviter que l'eau ne recommence son travail de destruction et ne réduise ce travail à néant. Ces opérations d'urgence ont représenté un coût de 10 000 euros.



Le four du Bas Somont restauré

Avec la volonté de préserver le patrimoine local, la municipalité a récemment entrepris la restauration de l'ancien four situé au Bas Somont. Ce four a longtemps été un pilier de la vie du village. Autrefois utilisé pour cuire le pain, il a également servi de lieu de rassemblement où les villageois se retrouvaient pour échanger des nouvelles et des histoires.

Cependant, au fil des décennies, le four a subi les ravages du temps qui ont laissé leur empreinte sur cette structure historique, menaçant de la réduire à l'oubli.

Pour ce projet de rénovation, la commune a investi un montant total de 14 790€ HT et a bénéficié d'une subvention du Conseil départemental de la Savoie à hauteur de 4420€.

En plus de l'implication des artisans Couturier Charpente Menuiserie et Benoit Dullin Maçonnerie, la restauration a également bénéficié de l'engagement actif des habitants du village. Ce sont eux qui ont réalisé les travaux de finition, consacrant leur temps et leur énergie à embellir et à mettre en valeur le four restauré.



En préservant des éléments patrimoniaux comme celui-ci, la municipalité contribue à renforcer le tissu social et culturel de la commune, tout en offrant aux habitants et aux visiteurs une fenêtre sur le passé de Yenne et de ses hameaux.

La Curiaz : le chantier bientôt achevé

La deuxième tranche des travaux de la Curiaz, située entre le Clos des Capucins et la Communauté de communes, touche à sa fin, après deux années de travaux conjoints avec la Communauté de communes de Yenne.

Dans une première tranche, réalisée par les entreprises Serpollet et VTM, il a été procédé à l'enfouissement de tous les câbles possibles pour éviter la pollution visuelle, à l'ajout de câbles pour alimenter des bornes de recharge pour voitures électriques et au changement de l'ensemble

de l'éclairage public afin de le rendre plus économe grâce au passage aux Leds.

Cette première tranche ne concernait que la commune de Yenne, mais, pour limiter le coût des travaux, le chantier a été groupé avec la maison technique du Département, qui avait aussi besoin de mettre en place ses réseaux électriques.

La deuxième tranche a été engagée en groupement avec la Communauté de communes, porteuse du projet. Les entreprises Fontaine, Eiffage et Padey Créations



ont réalisé les travaux. Elle consiste en une mise en valeur des entrées de la Communauté de communes et du Clos des Capucins, une sécurisation des piétons et la création d'un parking public qui manquait cruellement dans le secteur. Ce parking est exemplaire en termes de récupération des eaux pluviales, de limitation de l'utilisation d'enrobés et d'aménagements végétalisés pour limiter les îlots de chaleur.

Le coût se chiffre à 300 000 euros pour la commune, dont 86 600 € de subventions.

260 convives au repas des aînés



Le 16 mars dernier, la commune a organisé un événement spécial pour honorer les Yennois de plus de 70 ans : le repas des aînés, qui a réuni 260 participants pour un moment de convivialité et de partage. La salle polyvalente était métamorphosée pour l'occasion, grâce aux efforts des agents de la mairie et des élus. Chaque table était soigneusement décorée. Le repas, préparé par Ludo traiteur, était un véritable festin pour les sens. Quant au service à table, il a été

assuré par les jeunes handballeurs, qui ont apporté une énergie nouvelle à l'événement. L'ambiance était dansante grâce aux talents d'accordéoniste et de chant du groupe de Christine Rolland. L'organisation de cette journée spéciale a été rendue possible grâce à l'engagement sans faille des élus et de nombreux bénévoles. Bien plus qu'un simple repas, cet événement incarne les valeurs de solidarité, de respect et de gratitude envers nos aînés.

Tout savoir sur la bibliothèque municipale de Yenne

La bibliothèque propose plus de 18 000 ouvrages dont la moitié de livres jeunesse. En 2023, elle a réalisé près de 30 000 prêts dont 15 300 d'ouvrages jeunesse au profit de près d'un millier d'utilisateurs au total, dont 350 enfants en accueil des scolaires. En 2023, elle a enregistré 126 nouveaux adhérents, dont 83 enfants. Elle a par ailleurs acquis plus de 900 nouveautés.

La bibliothèque de Yenne a la chance d'être choyée par une bibliothécaire à temps complet, Nathalie Serra, aidée d'une équipe de 10 bénévoles.

La commune de Yenne adhère au Rézo Lire depuis 2018, réseau qui regroupe 17 bibliothèques de l'Avant-pays savoyard. Le passage à la gratuité pour l'ensemble des bibliothèques du réseau a été décidé en janvier 2024.

La bibliothèque est bien plus qu'un simple lieu pour emprunter un livre. Elle accueille les scolaires 9 heures par semaine, ainsi que la maison de retraite, le centre de loisirs, la petite enfance... Elle organise et accueille de très nombreuses animations, ainsi que des exposi-



tions. Elle propose une offre numérique, l'accès à des postes informatiques, des livres adaptés aux personnes en situation de handicap...

Alors, si ce n'est déjà fait, venez pousser la porte !
 ► **Bibliothèque de Yenne** - Chemin du Port - Tél. 04 79 36 99 52 - Courriel : bibliotheque@mairie-yenne.fr;

Des espaces sans tabac à Yenne

La Mairie de Yenne et la Ligue contre le cancer vont prochainement sceller un partenariat novateur visant à créer des espaces sans tabac. Cette collaboration marque une étape majeure dans la lutte contre le tabagisme et renforce l'engagement de la municipalité en faveur de la santé publique.

Une des principales motivations derrière la création d'espaces sans tabac est la protection contre le tabagisme passif, qui peut entraîner de graves problèmes de santé, notamment des maladies respiratoires, des maladies cardiovasculaires et même certains types de cancer. En limitant l'exposition à la fumée secondaire, les espaces sans tabac contribuent à réduire le risque de développer ces maladies chez les non-fumeurs, en particulier les enfants et les personnes vulnérables. A ce jour, 7200 espaces sans tabac sont labellisés en France dont 102 en Savoie.

De plus, la mise en place d'espaces sans tabac peut jouer un rôle crucial dans la prévention du tabagisme chez les jeunes en réduisant leur exposition à des environnements où le tabagisme est considéré comme la



norme sociale.

La Mairie de Yenne a délimité des zones dans des lieux fréquentés par le grand public, tels que les aires de jeux, l'espace intergénérationnel / pumphtrack, devant les écoles et devant la bibliothèque. Ces espaces seront identifiés par des panneaux signalétiques clairs et accompagnés de campagnes de sensibilisation pour informer les citoyens sur les bénéfices de ces zones sans fumée. Ces espaces offriront aux habitants des lieux de détente et de loisirs exempts de fumée secondaire

Yenne citoyenne : les déjections canines doivent être ramassées

La Ville de Yenne a publié le premier numéro de son « flash info du vivre-ensemble : Yenne citoyenne ». Le premier thème s'est tourné vers un sujet qui touche à la propreté de notre belle commune : le ramassage des déjections canines.

Ramasser après son chien n'est pas seulement un acte de civisme, mais une obligation légale. Chaque propriétaire de chien doit être muni de sacs de ramassage et déposer les déjections de son animal dans les poubelles. Ne pas le faire peut entraîner des amendes, mais au-delà de la sanction, il s'agit surtout de respecter ses concitoyens.

La municipalité comprend que cela puisse parfois être oublié ou négligé, mais nous devons tous nous rappeler de l'impact que cela a sur la perception de notre ville et sur le bien-être de tous ses habitants. Une ville propre est le reflet d'une communauté qui se respecte et qui valorise son environnement.

La municipalité vous invite donc à prendre à cœur ce geste simple, mais significatif. Pour faciliter cette démarche, la commune met à disposition des distributeurs de sacs à plusieurs endroits stratégiques.



Faisons tous un effort pour que notre commune reste un lieu de vie agréable et propre.

ASSOCIATIONS

12 kg de déchets ramassés par les jeunes handballeurs

Le plogging ou écojogging est une activité de nettoyage citoyen qui se décrit comme une combinaison de jogging et de ramassage de déchets. Les jeunes du club de handball de Yenne « Cheyenne HB » ont organisé leur premier plogging samedi 25 mai matin. Environ 25 personnes ont ramassé 12 kg de déchets en 1h30, en courant ou en marchant.

Les déchets les plus présents ont été de loin les mégots. Quand on sait qu'un mégot met plus de 2 ans à se biodégrader et que chaque mégot qui atterrit dans un caniveau au lieu d'un cendrier pollue à lui seul 500 litres d'eau, on ne peut qu'espérer une prise de conscience des fumeurs.

En tout cas, un grand bravo aux jeunes handballeurs pour leur initiative et leur énergie !



Notez que, à l'occasion de la journée mondiale du ramassage des déchets (« World cleanup day »), la Ville de Yenne, qui y participe chaque année, organise une matinée de ramassage le samedi 21 septembre.

Association : « Parrains par mille » change des vies

« Parrains par mille » est une association de parrainage-mentorat. Elle permet à des enfants, adolescents et jeunes majeurs fragilisés par leur contexte social, culturel ou familial de rencontrer un adulte bénévole qui habite près de chez eux et souhaite donner de son temps pour les aider à se construire et à révéler leur plein potentiel à travers un lien de confiance.

Avec Parrains par mille, vous pouvez accompagner un enfant près de chez vous le temps de deux rencontres par mois pour lui offrir le coup de pouce dont il a besoin pour avancer dans la vie et s'épanouir. Activités, sorties culturelles, sportives, temps d'apprentissage...

L'association, présente dans 16 départements en France, recherche activement des bénévoles car il y a des enfants à parrainer dans le secteur de Yenne...

Contact : 73@ppm-asso.org ; 06 15 51 23 33 ou 07 67 12 19 22. Site : www.ppm-asso.org.

Un nouveau règlement pour le cimetière



Le conseil municipal a voté le 8 janvier 2024 des modifications du règlement du cimetière.

La durée d'une concession temporaire est à présent de 30 ans maximum au lieu de 50 ans auparavant.

Concernant les concessions abandonnées, il faut que l'état d'abandon soit constaté par un procès-verbal dressé par le Maire après une visite des lieux. La reprise de la concession ne peut être prononcée qu'après un délai d'un an suivant l'acte d'accom-

plissement des formalités de publicité.

Pour garantir une bonne gestion du cimetière, et par manque de place disponible, la commune n'attribue plus de concession par anticipation.

Ces modifications serviront à renouveler les emplacements afin de permettre aux citoyens de reposer où ils le souhaitent.

Le règlement du cimetière est disponible en mairie et sur le site <https://mairie-yenne.fr> (page « Mes démarches »).

Sensibilisation au frelon asiatique

Le samedi 20 avril, une matinée de sensibilisation autour du frelon asiatique s'est tenue place Charles Dullin. La Mairie, en partenariat avec la section de Yenne du Rucher des Allobroges, a mené cette action de sensibilisation afin d'aider, à son échelle, à la lutte contre ce nuisible aux pattes jaunes. Cela a été l'occasion de communiquer de nombreux conseils et informations spécifiques au frelon asiatique.

Cette matinée s'inscrit plus globalement dans une campagne de lutte à l'échelle nationale dont l'objectif est de limiter et d'évaluer la propagation exponentielle de cet insecte grâce au piégeage et au signalement des nids sur le site www.frelonsasiatiques.fr.

A cette occasion, la Mairie a offert une quarantaine de pièges aux personnes intéressées venues en nombre dès l'ouverture du stand. Ces pièges sont maintenant disséminés bien évidemment pour la plupart sur notre



commune, mais pas que, puisqu'une dizaine sont répartis dans sept villages voisins, preuve que la lutte est l'affaire de tous.

Une démarche pour réduire les produits d'entretien chimiques

Depuis février 2023, une démarche a été lancée vis-à-vis des produits d'entretien et des consommables (essuie-mains, serviettes, papiers wc, etc..) utilisés par la commune afin de réduire l'utilisation de produits d'entretien chimiques dans les bâtiments municipaux. L'objectif étant de préserver l'environnement, réaliser des économies et adopter des alternatives plus respectueuses.

Une mise en concurrence des fournisseurs a été lancée début 2023 afin d'en conserver un seul pour l'ensemble des bâtiments communaux. De plus, l'idée a été de réduire la gamme de produits utilisés (passage d'une quinzaine de produits à 3 ou 4). Cette rationalisation va permettre également une meilleure polyvalence des agents d'entretien. L'optimisation a permis une meilleure négociation tarifaire avec ce seul fournisseur. L'opération s'est aussi traduite par l'utilisation de papier wc recyclé à base de fibre de cellulose provenant du recyclage de briques alimentaires. Cela a permis de sauver 10 arbres et d'éviter l'émission de 632,8 kg de CO₂ de février à décembre 2023. Ces éléments ont permis de faire de premières



économies. D'autres sont à venir après liquidation des stocks en place. Dans le cadre de l'engagement de la municipalité pour le développement durable, les produits d'entretien conventionnels sont progressivement remplacés par des produits écolabellisés. Ils réduisent les impacts nocifs sur l'environnement et la santé, tout en assurant une efficacité optimale.

Un volet important de cette démarche repose sur la sensibilisation et la formation du personnel municipal, notamment pour encourager les pratiques éco-responsables dans les

tâches quotidiennes d'entretien. Le passage aux centrales de dilution avec des produits ultra concentrés permet ainsi une réduction massive des bidons à manipuler.

Enfin, une phase de test est en cours pour expérimenter le nettoyage par pré-impregnation via deux nouveaux chariots de ménage, afin d'améliorer la qualité de travail des agents et de limiter les charges lourdes. Chaque petit geste compte pour un avenir plus vert et plus sain pour tous.

Ensemble, soutenons nos commerces locaux

En choisissant de faire vos achats chez vos commerçants et vos services de proximité, vous favorisez le développement économique de la commune, vous renforcez le lien social qui unit les Yennois, vous participez également à la préservation de l'authenticité et du charme de notre commune. Les Vitrines yennaises offrent des produits et des services de qualité, renforcent notre autonomie économique et diminuent l'empreinte écologique en réduisant les distances parcourues par les produits.

Alors ensemble, soutenons nos commerces locaux !

Savez-vous qu'à Yenne, vous trouvez :

- ▶ 2 cafés, 3 restaurants, 2 pizzerias, 4 restaurants rapides/vente à emporter, 3 traiteurs, 1 hôtel restaurant, 4 boulangeries, 3 boucheries, 1 glacier,
 - ▶ 1 camping, 2 hôtels, 4 gîtes/chambres d'hôtes,
 - ▶ 1 épicerie primeurs, 1 épicerie bio, 1 épicerie fine, 1 épicerie associative, 3 fromageries,
 - ▶ 1 supermarché,
 - ▶ 3 vigneron
 - ▶ 2 tabacs,
 - ▶ 2 agences immobilières, 2 assureurs, 1 auto-école, 3 banques, 1 pompes funèbres,
 - ▶ 1 toiletteur, 1 vétérinaire,
 - ▶ 1 blanchisserie, 1 lavage auto, 2 laveriers automatiques,
 - ▶ 3 magasins de bricolage / matériaux, 1 jardinerie, 1 magasin de déco/équipement de la maison, 1 tapissier,
 - 1 brocante, 1 bureau de poste,
 - ▶ 5 coiffeurs, 6 instituts de beauté/bien-être,
 - ▶ 1 tatoueur,
 - ▶ 1 magasin de vêtement/couturière,
 - ▶ 1 librairie,
 - ▶ 2 fleuristes,
 - ▶ 1 agence design/photos, 1 studio photo,
 - ▶ 5 garages, 1 garage/vente motos, 1 magasin de pièces automobiles, 1 magasin de vélos,
 - ▶ 1 garde-meubles/hivernage,
 - ▶ 2 taxis,
- et plus encore...



Bienvenue aux nouvelles activités

LA PELLE À PIZZA

Pizzeria
85 rue Antoine-Laurent
Tél : 04 79 62 60 30 ou
06 85 33 52 09
Horaires :
Du mardi au samedi :
11h-13h30 et
17h-21h30.
Dimanche : 17h-21h30



BERGERIE LE PETIT BLANC

Berger - Fromager
Loïc BLANC
1200 chemin du château
de Somont
06 60 25 17 02
Fromage-yenne.fr
f Instagram Bergerie le Petit
Blanc
Ouvert du mercredi au samedi 16h30 - 19h30



ENERLOGIS

ZA le Pras Ferraz (à côté du restaurant La Fabrique)
04 79 75 09 79
enerlogis@orange.fr
www.enerlogis.fr
Poêles à granulés, poêles à bois, cheminées, panneaux photovoltaïques
Vente, installation, entretien, ramonage, dépannage.
Ouvert du mardi au samedi.



Les actualités de la Maison de la Dent du Chat

Un été entre Rhône & Dent du Chat

L'agenda de l'été du Territoire Dent du Chat, Yenne & sa région* est disponible depuis fin mai. Cette année, plus de 120 animations et temps forts rythmeront l'été de juin à septembre entre Rhône & Dent du Chat : fêtes, concerts, sorties nature, feux d'artifices, ateliers découvertes, spectacles... Il y en aura pour tout le monde, petits & grands !

*Territoire Dent du Chat, Yenne & sa région : comprend les 13 communes de la Communauté de communes de Yenne.

Voici les dates de quelques incontournables de l'été, pour lesquels l'Office est partenaire ou organisateur :

- ▶ Du 1^{er} juin au 24 août : **Expo' « Raconte »** par Clément Rizzo à la Maison de la Dent du Chat – Yenne
- ▶ 31 mai et 1^{er} juin : **En avant le Printemps !** Spectacles, expos, concerts, théâtre... Programme complet sur www.dentduchat.com – Yenne
- ▶ 20 et 21 juillet : **Le Festival des vins du Cru Jongieux** – Jongieux
- ▶ 24 juillet : **Spectacle « Prohibition »** - La pre-

mière date de l'été culturel de l'Office, deuxième édition...

Un spectacle haut en couleurs pour toute la famille ! - Yenne

▶ 3 août : le traditionnel **Marché nocturne des Merveilles du Chat** – Yenne

▶ 8 août : « **8 heures exactement** » deuxième date de l'été

culturel de l'Office, avec une comédie théâtrale un brin philosophique... - Yenne



L'agenda avec toutes les dates, infos & tarifs est disponible à l'Office de Tourisme et sur le site (vous pouvez flasher ce QR code pour le télécharger).



La rando coup de cœur : boucle de Saint-Romain au départ de Yenne

Une randonnée au départ de Yenne, du Rhône au vignoble ! En suivant le cours du Rhône et en le surplombant, vous atteindrez la chapelle Saint-Romain, perchée sur une butte au cœur du vignoble. De là-haut, vous pourrez admirer le panorama sur la plaine du Rhône et Yenne, en contre-bas. Admirez le panorama depuis le site de Saint-Romain avant de repartir pour le retour sur Yenne.

Infos parcours : boucle de 4h30 – 15km – D+ 280m
Téléchargez la fiche rando' sur www.dentduchat.com, dans « Nos itinéraires de randonnées » - rubrique « Infos pratiques » / « Ressources documentaires ». Disponible également au tarif de 0,50€ à l'Office de Tourisme.
Pour télécharger l'itinéraire, flashez le QR code ci-contre.



 [yenne.tourisme](https://www.instagram.com/yenne.tourisme)
 Office de tourisme de Yenne – Maison de la Dent du Chat
CONTACT
04 79 36 71 54
info@yenne-tourisme.fr
www.dentduchat.com

Écomobilité : défi réussi à l'école

Pour la deuxième année consécutive, le Défi des écoliers Écomobilité a mobilisé les écoles de l'Avant-pays savoyard. Le 16 mai dernier, plus de 1100 élèves ont relevé le défi en se rendant en classe grâce à des modes de transport écologiques.

Cette action, initiée par le Syndicat mixte de l'Avant-pays savoyard, entend sensibiliser parents et enfants aux bienfaits des modes de transports actifs et à inculquer des valeurs écoresponsables dès le plus jeune âge. Parmi les écoles participantes, celle de Yenne s'est particulièrement distinguée par une forte participation. Élèves, parents et enseignants ont répondu présent, démontrant ainsi leur engagement en faveur de l'écomobilité. À pied, à vélo, en trottinette ou en covoiturage, les enfants ont montré qu'il est possible de se déplacer de manière durable et respectueuse de l'environnement. Pour saluer l'effort collectif, la mairie de Yenne a offert



une collation à tous les enfants ayant relevé le défi. Le Défi des écoliers Écomobilité n'est pas seulement un événement ponctuel, mais un véritable levier de changement vers des pratiques de mobilité plus respectueuses de notre planète.

Les talents du collège récompensés

Chaque trimestre environ, l'ensemble de la communauté éducative du collège Charles Dullin est dans l'attente du journal concocté par le Club Médias : La Dent de Yenne. Sous la houlette de Mireille Barbier, professeure d'histoire-géographie, les journalistes en herbe mènent des interviews, réalisent des recherches et rédigent des articles en abordant des thématiques très variées. Cette année, leur travail a été primé en remportant le premier prix académique du concours Médiatiks pour les journaux collégiens. Beaucoup de fierté au sein de l'équipe de rédaction puisque le journal a ensuite été classé parmi les cinq premiers au niveau national !

Dans le précédent bulletin municipal, les élèves ambassadeurs de la lutte contre le harcèlement présentaient leur fresque de sensibilisation réalisée en novembre 2023. Depuis, accompagnés par leurs enseignantes Sabrina Chakri et Hélène Desmarieux, les ambassadeurs ont réalisé un film de prévention : « Une parole peut tout changer ». Cette vidéo a remporté le premier prix de l'académie de Grenoble dans la catégorie prévention du harcèlement. Les professeurs et une partie des élèves impliqués sont invités par la rectrice à une céré-



Quelques élèves ambassadeurs fiers d'arborer le courrier de félicitations de la rectrice.

monie officielle.

Du côté des activités physiques et sportives, les élèves ne sont pas en reste. Forts de l'expérience acquise au premier trimestre lors du cycle aviron, les collégiens réussissent à hisser une classe dans les toutes premières places départementales du challenge Rame en 5^{ème}. Une médaille de bronze et une médaille d'argent ornent déjà le bureau du principal... Tout le monde espère l'or en cette année olympique !

Yennois, c'est à vous de jouer !

Chers Yennoises et Yennois, c'est à vous de jouer cet été. Vous avez trois magnifiques occasions d'exprimer vos talents et votre créativité, et surtout de bien vous amuser !

15 AOÛT Défilé sur le thème des JO



JUILLET

3^{ème} concours « Yenne fleuri »



Le concours « Yenne fleuri » est un concours communal qui récompense les habitants participant à l'embellissement de notre cadre de vie en fleurissant leurs jardins, balcons et fenêtres. Le jury de « Yenne fleuri » arpentera la commune au mois d'août et les efforts seront récompensés à l'occasion d'une remise de prix à suivre en septembre. Bulletin de participation dans ce bulletin municipal ou à retirer en mairie.

Contact : animation@mairie-yenne.fr

18 AOÛT Course La Chat-Vonnette

Une grande première à Yenne : rendez-vous pour la toute première course de caisses à savons le 18 août, au lieu-dit Les Vigeoz, près de la Coopérative laitière. Le spectacle, concocté par l'association La Chat-Vonnette, promet d'être mémorable !

Contact Instagram @lachatvonnette (Inscriptions auprès de l'association, la mairie n'est pas organisatrice de cet événement)



MAJORITÉ

Continuer à faire avancer Yenne

Chers Yennes et Yennes,

Ce mois de juin est l'occasion, comme habituellement, pour les enfants de la commune, de commencer à compter les jours qui les séparent des prochaines vacances scolaires. Cette année 2024 est également extraordinaire pour l'ensemble des Français qui comptent les jours qui les séparent de l'ouverture des prochains Jeux olympiques.

Il est à savoir également que la commune de Yenne s'illustrera à nouveau par un beau programme d'animations estivales au cours desquelles nous aurons plaisir à tous nous retrouver. En plus des animations habituelles, certaines nouveautés vous seront proposées et à la lecture des pages de ce bulletin municipal, vous en serez sans doute convaincus.

Ces animations estivales, parce qu'elles sont l'occasion de rencontres et d'échanges, permettent de renforcer les liens sociaux et ainsi le vivre ensemble.

Pour autant, notre municipalité ne reste jamais inactive pendant l'été en termes d'investissement. Des travaux réguliers sont entrepris dans le centre. Cela a d'abord été la reprise de la place Charles Dullin et du kiosque. Plus récemment, le chemin de la Curiaz s'est refait une beauté pour améliorer les conditions d'entrée dans le centre-ville, mais aussi pour mieux desservir les services publics qui sont à proximité.

Puis, à la suite du chantier de la mise en séparatif, succé-

dera l'opération « Yenne, coeur de territoire », au travers de laquelle la rue des Prêtres et la rue Antoine Laurent seront très prochainement aménagés pour les enjeux de ce vingt-et-unième siècle.

Continuer à faire avancer Yenne, avec mesure et ambition, voilà ce qui nous anime encore et toujours.

Laurine BOLLON, Stéphanie CHALBOS, Laurianne COUTURIER SAINT-MAURICE, Florian DEREYMEZ, Sébastien EJARQUE, Jean-Marc ETAIX, Nicolas GACHE, Sandrine GANDY, Anaïs GIBELLO, Laure GUILBERT, Sandy LACROIX, Florian LAVAUD, Jean-Jacques MASSON, Patrick MILLION-BRODAZ, François MOIROUD, Cédric MOLLARD, Catherine SIMOND dit DURAND, Marine SONOT, Cédric VIGNE

OPPOSITION

Mot du groupe « Yenne pour tous »

Bonjour à vous toutes et tous,

Considérant qu'il faut aller au-devant de la population pour réellement l'informer, nous avons fait une réunion publique où, pendant 2 heures, 70 Yennes et Yennes ont posé une quarantaine de questions très diversifiées, marquant une attente forte de leur part d'être informé.

Le fait municipal notable est l'augmentation de 5 % du taux d'imposition de la taxe foncière ; c'est une première depuis 15 ans, qui touche tout le monde, y compris indirectement les locataires. Celle-ci arrive après une augmentation de 7 % au niveau de l'Intercommunalité.

Même si le taux initial était relativement bas, voilà ce qui survient quand les dépenses de fonctionnement manquent de maîtrise et quand les subventions sont absentes. Pourquoi ? par manque de dossiers construits et portés pour des investissements attendus et toujours

repoussés ; et tant pis pour le bien vivre et la mobilité des Yennes.

Ces manquements et bien d'autres ne doivent-ils pas nous mobiliser à s'organiser pour proposer une autre manière de fonctionner ?

Salutations dévouées.

L'opposition Yennaise :

Claudine BOLLIET, Annabelle GARIN, Robert LEGRAND, René PADERNOZ

En 1992, la flamme olympique à Yenne

Alors que la France accueille les Jeux olympiques et paralympiques cette année, souvenir du passage de la flamme à Yenne en 1992, à l'occasion des JO d'hiver d'Albertville.



ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

- Cameron SOARE, le 12 décembre
- Jiraya BERTONE DOYELLE, le 13 décembre
- Mathis SILVESTRI, le 14 décembre
- Timéo LEGRAND, le 2 janvier
- Alba PEGAZ, le 5 janvier
- Sacha MAROUSÉ, le 13 janvier
- Luna GACHE, le 9 février
- Noah PIRAT, le 11 février
- Élio MICHEL, le 16 février
- Oscar JOUAN, le 18 mars
- Livio DEPIEDS, le 27 mars
- Esther DONNADIEU, le 7 avril



DÉCÈS

- Gisèle PORTIER, née ANTHELME, le 22 novembre
- Denise WESOLOWSKI, née KIEFFER, le 23 novembre
- Arlette GIROUD, née HYVERT, le 10 décembre
- Gilberte MANQUAT, née GUARALDO, le 12 décembre
- Michelle THOMAS DIT LOVATIER,



le 12 décembre

- Eugène MOIROUD, le 20 décembre
- Eveline PIJOLET née CAVANI, le 20 décembre
- Michel CAILLOT, le 25 décembre
- Bernard GAULTIER, le 27 décembre
- René VANDURME, le 30 décembre
- Maurice VILLARD, le 3 janvier
- Simone TERRON, née VOIRON, le 13 janvier
- Georges LABERGERIE, le 17 janvier
- Gilbert BASTIAND, le 18 janvier
- Marguerite ILLIG, née FAUDOT, le 19 janvier
- Maurice VEUILLET, le 24 janvier
- Luigina CAPELLI, le 29 janvier
- Anne-Marie PRIET, née GRÉLOT, le 6 mars
- Denise VALLET, née DUTRUC-ROSSET, le 8 mars
- Louis SOUDAN, le 17 mars
- Simone BUISSON, née NAVETTE, le 28 mars

Erratum : la liste des décès du bulletin précédent était incomplète. Nous vous prions de nous en excuser, et

nous la complétons ici :

- Jocelyne DURUPHTY, née NEVEU, le 30 mars 2023
- Claudine PONCET, née THOUVENIN, le 14 avril 2023
- Micheline MUZET, née L'HÉRONDELLE, le 2 juin 2023
- Marie-Rose THIBAUT, née GIRARD, le 14 juillet 2023
- Monique LAMPACH, née PIMET, le 26 juillet 2023
- Guy BIDAL, le 26 juillet 2023
- 18/08/2023 Geneviève VUILLERME, née COZLIN
- René GACHE, le 2 septembre 2023
- Régine MARTIN, née NYS, le 2 octobre 2023
- James BORY, le 12 octobre 2023
- Joseph MURA, le 15 octobre 2023
- Paulette BACCOU, GENIN-PORT, le 23 octobre 2023
- Jacqueline BELLY, née PINTON, le 6 novembre 2023
- Christian MEUNIER, le 7 novembre 2023
- Gabrielle HERVALET, née MARTIN, le 11 novembre 2023

Bienvenue aux nouveaux habitants

Le 15 mars, les nouveaux habitants de la commune ont été accueillis lors d'une soirée de bienvenue. Les élus ont présenté toutes les facettes et les attraits de la commune. Quoi de mieux ensuite qu'un verre de vin des vignobles yennois pour échanger avec les nouveaux arrivants, et quelle fierté d'avoir leurs premiers commentaires sur Yenne : dynamisme, beauté, richesse associative, offre médicale, commerces...

Fleurissement : des Yennois à l'honneur

Le palmarès départemental des villes, villages et maisons fleuris version 2023 a été dévoilé lors du salon habitat et jardin à Chambéry. Les conseillers départementaux, Marie-Claire Barbier et François Moiroud, ont pu honorer les lauréats du canton et plus particulièrement les Yennois Maryse et Patrice Verbois dans la catégorie aménagement paysager. Félicitations à eux pour leur engagement et leur travail exceptionnel. Ces efforts contribuent entre autres à la beauté et à la qualité de vie de la commune.



« Chantier jeunes » aux espaces verts

Dans le cadre d'un « chantier jeunes » de la Communauté de communes de Yenne, les services techniques ont accueilli des adolescents du territoire pendant les vacances de printemps. Encadrés par les services des deux collectivités, ils ont œuvré principalement pour les espaces verts. Une première expérience et un premier salaire pour ces jeunes volontaires motivés à l'idée de découvrir le monde professionnel, à la plus grande satisfaction de tous.

